

Juillet – Décembre 2019

Actualités réglementaires

R.A.S

Actualités normatives

R.A.S

Actualités de la FAQ

Nouvelles questions/réponses publiées sur la FAQ :

Titre : 20/07/2020 - Quels éléments doivent être obturés en présence d'une manchette souple raccordant le ventilateur au reste du réseau mis en pression ?

Description : Question N° 2020-01 | Date de publication : 20/07/2020 | Dernière mise à jour : 20/07/2020

Réponse :

- 1°) Soit la manchette est retirée uniquement au niveau du caisson, et elle est dans ce cas obturée.
- 2°) Soit le caisson est ouvert et l'intérieur du caisson est quant à lui obturé.
- 3°) Soit les cas 1 et 2 peuvent s'appliquer quel que soit le réseau.

20/07/2020 - En cas de mesures tronçons, quelle valeur de Pessai est utilisée pour le calcul de f ET de fmax ?

Description : Question N° 2020-02 | Date de publication : 20/07/2020 | Dernière mise à jour : 20/07/2020

Réponse :

- La valeur de Pessai à utiliser pour le calcul de f ET de fmax est Pref ou Pdesign, selon les cas ;
- La valeur à renseigner dans le registre pour Pessai est Pref ou Pdesign, selon les cas ;
- Indiquer dans la case commentaire du registre que la mesure est réalisée par tronçon (en attendant une future version du registre).

20/07/2020 - Que faire si un réseau est non conforme dans le cas de MI groupées équipées avec des systèmes de VMC individuels ?

Description : Question N° 2020-03 | Date de publication : 20/07/2020 | Dernière mise à

jour : 20/07/2020

Réponse : Il faut vérifier que le réseau non conforme a été corrigé et mesurer ensuite un nouvel échantillon. Si ce nouvel échantillon est non conforme, alors il faut procéder à la mesure de l'ensemble des réseaux.

28/07/2020 - Protocole Promevent : Pour l'application du Bonus de constructibilité, quel est le guide à appliquer concernant le critère relatif à la vérification visuelle du système de ventilation ?

Description : Question N° 2020-04 | Première publication le : 28/07/2020 | Dernière mise à jour le : 28/07/2020

Réponse : Les ministères en charge de la construction et de l'énergie n'ont pas encore mis à disposition le guide dédié. Néanmoins, les travaux sur l'application du protocole Promevent apportent déjà des éléments applicables. Ainsi, concernant l'inspection visuelle (dont le formulaire est disponible sur <http://www.promevent.fr>) :

- 100% des points réglementaires doivent être validés ;
- 100% des points fondamentaux pour le bon fonctionnement de la ventilation doivent être validés ;
- 90% des points respectant les bonnes pratiques doivent être validés.

28/07/2020 - Protocole Promevent : Les objectifs (70, 80, 90 ou 100%) du formulaire d'inspection visuelle (téléchargeable sur <http://www.promevent.fr>) sont-ils à décliner pour chaque système du bâtiment, ou bien sont-ils à appliquer par bâtiment ?

Description : Question N° 2020-05 | Première publication le : 28/07/2020 | Dernière mise à jour le : 28/07/2020

Réponse : Les objectifs sont à appliquer à chaque système de l'échantillon à contrôler.

28/07/2020 - Protocole Promevent : Où trouver la classe SFP demandée, dans le cadre du protocole Promevent, pour le point de pré-inspection C4 ?

Description : Question N° 2020-06 | Première publication le : 28/07/2020 | Dernière mise à jour le : 28/07/2020

Réponse : Cet élément est effectivement difficile à trouver. L'absence de renseignement à son sujet ne portera pas préjudice au projet : l'opérateur, sans information sur la classe SFP et suivant la fiche 1.2 du guide Promevent indiquera simplement « l'information est manquante » dans la ligne dédiée.

28/07/2020 - Protocole Promevent : Quand mon projet est-il considéré comme respectant ou non les exigences suite aux contrôles et mesures Promevent ?

Description : Question N° 2020-07 | Première publication le : 28/07/2020 | Dernière mise à jour le : 28/07/2020

Réponse : Pour une mesure de débit : Tout projet est réputé respectant les exigences si

chaque bouche du logement respecte l'exigence et si la somme des débits du logement respecte l'exigence.

Pour une mesure de pression : tout projet est réputé respecter l'exigence si chaque bouche du logement respecte l'exigence.

Un complément sur ce sujet a été mis en place en juillet 2020 dans une révision des conclusions du GT Application Promevent.

28/07/2020 - Protocole Promevent : Le point de vérification R4 s'applique-t-il aux maisons individuelles ?

Description : Question N° 2020-08 | Première publication le : 28/07/2020 | Dernière mise à jour le : 28/07/2020

Réponse : A ce sujet une erreur s'est glissée dans l'annexe B du protocole. Le point de vérification R4 s'applique aux maisons individuelles et aux logements collectifs suivant les spécifications de la fiche 2.22 du guide Promevent.

Nouvelles mises à jour questions/réponses déjà publiées sur la FAQ :

R.A.S